



Mensonge d'un centr de formation

Par **aristidemomenawo**, le **10/01/2012** à **21:37**

Bonjour,

J'aurais aimé savoir s'il existe un recours après la juridiction de proximité.

Je vous explique, je me suis inscrite dans un centre de formation qui m'a menti sur le diplôme vendu, en gros dans ma lettre de motivation, j'ai bien spécifié que je souhaitais faire un bachelor reconnu par l'état bac+3 crediter de 180 ECTS en vue de faire un master par la suite, une fois l'année entamé et après un paiement des frais de scolarité, je découvre que le diplôme en question n'était qu'un certificat de professionnalisation rien de plus ET QUE CE CERTIFICAT NE PERMETTAIT PAS DE FAIRE UN MASTER PAR LA SUITE. Je demande remboursement en vain, je saisis la justice et j'ai trouvé la juridiction de proximité très expéditive alors que me pose des question car j'ai 3000 euros de scolarité en jeu. Pouvez-vous me dire comment cela se passe sp? Merci